



## Cumul entre cdi et gérant de société

Par **cathy**, le **02/01/2012** à **00:03**

Bonjour,  
est-il possible de créer une entreprise de restauration pendant un congé sabbatique lié à un CDI 17h30 semaines dans une association de droit privée , de reprendre après le dit congé son activité en tant que salarié tout en gardant son activité de créateur d'entreprise?

Par **edith1034**, le **02/01/2012** à **07:59**

si le contrat de travail ne vous l'interdit pas c'est possible

pour tout savoir sur le cdi

<http://www.fbls.net/CDIARRET.htm>

pour tout savoir sur les sociétés

<http://www.fbls.net/STATUTS.htm>